



**ARRETE DIVERS N° 2026-01
RELATIF A LA COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE**

Le maire

Vu le code électoral et notamment ses articles R. 42, R.43, R.44 et R.47 ;

Vu le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et portant convocation des électeurs ;

- A R R Ê T E -

Article 1^{er} – Le bureau de vote n° 1 est composé comme suit :

- Présidente :	Martine VIALLET		
- Assesseur titulaire :	GUILLAUME LEGAY	Suppléant :	Philippe ECAILLE
- Assesseur titulaire :	Patrick DARMEY	Suppléant :	Terence GENIEVRE
		Suppléant :	Michaël VUILLERMOZ
		Suppléant :	Géraldine DARMEY
		Suppléant :	Maud HEMONNOT
		Suppléant :	Caroline LUCET
		Suppléant :	Christian GROSGURIN

Article 2 – Le secrétaire du bureau de vote sera désigné par le président et les assesseurs parmi les électeurs de la commune.

Article 3 – Lors du déroulement du scrutin, en cas d'absence du président, il est remplacé par un suppléant désigné par lui parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune ou, à défaut, par le plus âgé des assesseurs.

Article 4 – Les nom, prénoms, date, lieu de naissance et adresse des assesseurs seront notifiés au président du bureau de vote.

Article 5 – Copie du présent arrêté est adressée aux membres du bureaux de vote.

Fait à MIJOUX,
Le 03.03.2026

Le maire, Martine VIALLET